

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 15 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Bernier Marie-Jeanne, Bernier Jean-Louis, Dupin François, Poinot Evelyne, Poinson Pascale, Renaud Hervé, Choplain Valéry, Michelin David, De la Cruz John.

PROCURATIONS : Pisaneschi Florence à Evelyne Poinot, Valérie Prost à John de la Cruz.

ABSENTS : Lebreuil Pierre-Jean, Aouidat Khalid

SECRETAIRE DE SEANCE : Mmes BERNIER Marie-Jeanne, POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

LOCATION CAVEAU / COMPLEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

De compléter la délibération n° 65-2015 et fixe une caution de 200 € pour la location du caveau, plus une participation de 10 € de chauffage par jour de location, pour la période du 15 octobre au 15 mai.

CREATION POSTE ATSEM

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la fin du contrat aidé sur ce poste à la date du 6 janvier 2016 et afin de permettre une continuité du service,

Il convient de renforcer les effectifs du service des agents spécialisé en école maternelle par l'emploi d'un agent en contrat articles 3.3-5°, contrat pour les emplois à temps non complet pour les communes de moins de 2000 habitants. L'agent sera rémunéré sur la base de 13 heures hebdomadaires à l'indice brut 297, indice majoré 309.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité:

- 1 - La création d'un emploi d'agent spécialisé en école maternelle à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13 heures hebdomadaire, du 7 janvier 2016 au 6 janvier 2017.
- 2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants

CREATON DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur LE MAIRE présente le rapport suivant :

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées H 624, H625, et H 1779, d'une surface de 12 333 m² dont 8 660 m² environ sont classés en zone 1AU au PLU.

Il convient de créer un nouveau budget annexe pour isoler l'opération foncière de viabilisation et commercialisation de huit lots sur le côté Est de la rue du Meix Geltin.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Il est proposé de créer un budget de comptabilité M14 dénommé « Budget annexe du Lotissement », ce budget intégrera toutes les opérations relatives au lotissement et sera assujetti à la TVA.

Le budget du lotissement sera abondé chaque année par une avance du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe, et à le rembourser au fur et à mesure des ventes de lots.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 14,

- DECIDE la création d'un budget annexe pour le nouveau lotissement situé sur le côté Est de la rue du Meix Geltin qui sera dénommé « Budget annexe " Lotissement"».

Ce budget sera assujetti à la TVA.

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser chaque année le montant d'avance du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe.

Le prix des lots sera fixé ultérieurement en fonction du cout de la viabilisation.

Le Maire informe les conseillers qu'un petit groupe de gemellois est venu en mairie faire part de son opposition au projet de lotissement et de son souhait de maintenir le terrain de foot.

CREATION NOUVELLE VOIE

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer une nouvelle voie de 220 ml au départ de l'intersection de la rue du Meix Geltin avec la rue Charles Bombonnel qui se dirige vers le sud-ouest de la commune en direction du parking rattaché à l'ancienne école et repart à l'est en direction du futur lotissement de Nexity. Cette voie empruntera les parcelles cadastrées H 624, H625, et H 1779.
- De classer cette nouvelle voie dans le domaine public.
- De nommer cette nouvelle rue « rue de la Houblonnière ».

CHOIX D'UN GEOMETRE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Après avoir pris connaissance des différents devis présentés par Monsieur le Maire pour une mission d'urbanisme, foncière et partielle de maîtrise d'œuvre pour les travaux VRD,

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la Société MORNAND-JANIN-SCHENIRER pour un montant de 9 790 € HT.

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'une nouvelle voie « rue de la Houblonnière », sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget 2016 de la commune
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- Définit le plan de financement (30 % subvention PSV, le reste en autofinancement).

EXTENSION COLUMBARIUM

Après avoir pris connaissance des différents devis présentés par Monsieur le Maire pour un agrandissement de l'espace cinéraire

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'entreprise CUTARELLA pour un montant de 12 000 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Repas des aînés : il aura lieu le 31/01/2016.
- Vœux du Maire : le 08/01/2016.
- Ravalement de la façade de la SUM : la demande permis va être déposée.
- Le brulage des sapins : le 22/01/2016
- Les conseillers prennent connaissance du compte-rendu de la réunion de la commission communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Pour affichage

Le Maire CHAUTEMPS Marc

